



Comité Départemental de Tir de l'Essonne



CHALLENGE DE L'ESSONNE - SYLVIE LAPIERRE

Voici la notice et la fiche d'inscription pour le *challenge de l'Essonne - Sylvie Lapierre*.

SAISON 2021/2022

Vous trouverez sur les feuilles d'inscriptions une case "Vendredi" : si le nombre d'inscriptions pour les matches est trop important pour le stand, il sera éventuellement ajouté 2 séries le vendredi. Merci d'indiquer votre disponibilité pour une série du vendredi (mais pas uniquement).

1er Match OLLAINVILLE 13 et 14 novembre 2021

Séries : *Vendredi* A - 14H15 B - 16H30
Samedi 1 - 8H30 2 - 10H45 3 - 14H15 4 - 16H30
Dimanche 5 - 8H30 6 - 10H45 7 - 14H15 8 - 16H30

2^{ème} Match ETRECHY 15 et 16 janvier 2022

Séries : *Vendredi* A - 14H15 B - 16H30
Samedi 1 - 8H30 2 - 10H45 3 - 14H15 4 - 16H30
Dimanche 5 - 8H30 6 - 10H45 7 - 14H15 8 - 16H30

3^{ème} Match VILLEMOSSEON 13 et 14 février 2022

Séries : *Vendredi* A - 14H15 B - 16H30
Samedi 1 - 8H30 2 - 10H45 3 - 14H15 4 - 16H30
Dimanche 5 - 8H30 6 - 10H45 7 - 14H15 8 - 16H30

4^{ème} Match ETAMPES 12 et 13 mars 2022

Séries : *Vendredi* A - 14H15 B - 16H30
Samedi 1 - 8H30 2 - 10H45 3 - 14H15 4 - 16H30
Dimanche 5 - 8H30 6 - 10H45 7 - 14H15

Inscriptions et établissement du plan de tir :

Chaque club devra retourner les feuilles d'inscription, dûment remplies pour le premier match, **avant le 06 Novembre 2021 à :**



Comité Départemental de Tir de l'Essonne



Maxime Giardinetti- 17, allée du Saule 91360 Villemoisson-sur-

Orge

Tél. : 06 30 83 08 79 - Mail : gs.cdte@gmail.com.

- ✓ Les dates pour les 3 matches devront être indiquées dès l'inscription
- ✓ A l'issue de chaque match, les tireurs pourront choisir leur série pour le match suivant.
- ✓ Aucune inscription ne sera prise téléphoniquement..
- ✓ Un plan de tir, sera envoyé avant chaque match, au responsable **désigné sur la feuille d'engagement** ou à défaut au Président du Club dans les plus brefs délais.
- ✓ Aucune modification ne pourra être faite au plan de tir définitif sauf cas de force majeure et en fonction des disponibilités dans les autres séries.

Déroulement des épreuves :

- Application du règlement ISSF.
- Les horaires prévus seront respectés (sauf incident de fonctionnement)
- Concours sur 3 matches, la participation aux 3 matches est obligatoire pour rentrer dans le classement
- Classement individuel par catégorie et par discipline
- Les équipes du challenge sont composées des deux meilleurs pistoliers et des deux meilleurs carabiniers de chaque club. La participation au challenge est automatique et ne requiert aucune inscription préalable. Ne seront pris en compte, **pour le classement par équipes, que les tirs qui auront été effectués sur 60 coups.**

Règlement particulier :

- Le challenge est destiné à promouvoir la compétition au sein des clubs. *Le challenge comporte deux classements, un pour les tireurs confirmés, un pour les tireurs non confirmés.*
- Le niveau devra être indiqué sur la feuille d'engagement. *On entend par tireur débutant, un tireur ayant éventuellement participé lors de la saison ou d'une saison précédente aux championnats départementaux mais qui n'aurait pas eu le niveau pour se qualifier aux championnats régionaux ou un tireur dont c'est la première saison de tir.*
- *Tireur confirmé : ayant participé à un championnat régional (ou ayant été qualifié à un championnat régional) dans la même discipline.*
- *compte tenu du système pratiqué par la Ligue avec les quotas, la qualification aux régionaux ne demande pas un score très élevé.*
- *Ce système favorisera le classement des tireurs non confirmés qui pourront ainsi accéder plus facilement à une médaille.*
- *Tireur non confirmé : tireur débutant (première année de tir) ou tireur ayant participé aux championnats départementaux mais ne s'étant jamais qualifié pour les régionaux.*
- *Cadet première année - sera considéré comme tireur confirmé si le jeune a participé à un championnat de France en école de tir.*
- *Cas particulier :*
- *Tireur ne s'inscrivant pas aux départementaux : sera considéré comme non confirmé lors de sa première inscription au challenge de l'Essonne - sera considéré comme tireur confirmé dès lors qu'il aura terminé dans les 3 premiers lors d'un précédent challenge de l'Essonne.*



Comité Départemental de Tir de l'Essonne



- **Merci à tous de jouer le jeu afin de ne pas fausser les résultats de cette amicale compétition.**
- **Les tirs devront être effectués pendant le challenge. Un tireur qui ne pourrait participer à un des matchs pourra tirer celui-ci lors du match suivant en fonction du plan de tir. Cette dérogation ne pourra être accordée qu'aux tireurs pouvant justifier de leur impossibilité à participer au match en question et ayant fait une demande préalable au président du CDTE.**



Comité Départemental de Tir de l'Essonne



Engagements :

Le montant des engagements est de :

20€ par tireur, pour l'ensemble des matches.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **C.D.T.E.**

Le règlement correspondant au montant des 3 matches doit être effectué à réception de la facture qui sera émise à l'issue du second match.

Remise des récompenses :

La remise des récompenses aura lieu à l'issue du 4^{ème} match et sera suivie d'un pot de l'amitié offert à tous.

Le dimanche 13 mars 2022 vers 16H30

Au stand de tir de **ETAMPES**

La commission sportive souhaite bonne chance à tous les tireurs et vous prie de recevoir ses sportives salutations.

Pour la Commission Sportive
Maxime GIARDINETTI